

**26<sup>èmes</sup> Grands Prix Communication et Entreprises 2012**

**L'AFM-Téléthon récompensée  
pour sa communication transparente et responsable**

Evry, le 23 novembre 2012 - Lors de la cérémonie des 26<sup>èmes</sup> Grands Prix Communication et Entreprises 2012, l'AFM-Téléthon a reçu hier le Prix de la communication responsable ainsi qu'une mention pour son rapport annuel 2011 réalisé par l'agence Kazoar. A quelques jours du Téléthon 2012 (7-8 décembre), ce prix récompense une démarche permanente de transparence et de responsabilité envers ses donateurs et partenaires.

Dès le 1<sup>er</sup> Téléthon en 1987, l'AFM-Téléthon s'est engagée à rendre compte à ses donateurs de l'utilisation de leurs dons mais également des actions et résultats obtenus grâce à leur mobilisation. 25 ans plus tard, rendre compte est toujours une priorité. « *Un objectif qui n'a pas changé : guérir ; une stratégie claire qui privilégie l'intérêt général et l'innovation ; une pédagogie permanente et l'exemplarité par la preuve : c'est l'ADN de notre communication, ce qui nous permet de bénéficier de la confiance et la fidélité de nos donateurs depuis 25 ans. La mobilisation citoyenne exceptionnelle du Téléthon est le socle de notre combat et le moteur de la mise au point des thérapies innovantes pour les maladies rares* » a déclaré Laurence Tiennot-Herment, Présidente de l'AFM-Téléthon.

Une exigence de transparence qui s'appuie sur :

- **une pédagogie permanente** pour expliquer la stratégie menée et les résultats obtenus dans des domaines scientifiques très complexes dans l'objectif de permettre au citoyen d'appréhender la révolution médicale dont il est acteur à travers sa mobilisation.
- **la publication annuelle de ses comptes accessible à tous sur internet** : <http://www.afm-telethon.fr/sources/indexPop.htm>. Un rapport annuel de 95 pages qui dresse le bilan des actions menées durant l'année écoulée, présente les comptes détaillés (bilan, compte de résultat, CER, éléments de patrimoine immobilier, politique salariale...) et les perspectives pour les années à venir.
- **une démarche innovante de contrôle externe** (outre de nombreuses procédures de contrôle interne). Depuis 2001, l'AFM est ainsi certifiée par un organisme indépendant, le Bureau Veritas. S'inspirant d'une démarche à laquelle ont couramment recours les entreprises dans le cadre de la loi n°94-442 du 3 juin 1994, le Bureau Veritas s'assure de la conformité des procédures et de la gestion de l'AFM en fonction d'un référentiel préalablement défini par un comité d'experts indépendants. Cette certification a été renouvelée en avril 2011 pour 3 ans. L'AFM est ainsi l'une des associations les plus contrôlées, qu'il s'agisse de contrôles diligentés par l'Etat (Cour des Comptes à deux reprises) ou à son initiative (Igas en 1989, Cabinet Arthur Andersen en 2000, Bureau Veritas depuis 2001).

- **Un comité financier composé de 6 conseillers indépendants et bénévoles** issus du monde de la finance et de l'entreprise qui conseille l'Association sur ses modalités de gestion financière.
- **Une Ligne directe donateurs** : 0 825 07 90 95 (numéro indigo). En 2011, l'AFM-Téléthon a répondu à plus de 10 000 questions du public par mail ou par courrier.

Parce que, face aux maladies génétiques rares, la médecine traditionnelle était impuissante, l'AFM-Téléthon a impulsé une recherche audacieuse qui a révolutionné la connaissance des gènes responsables de maladies et fait émerger des thérapies innovantes (thérapie génique, cellules souches...) applicables aussi bien aux maladies rares qu'à des maladies plus fréquentes. Elle est également à l'origine de changements sociétaux majeurs (reconnaissance des maladies rares, droit des malades, citoyenneté des personnes en situation de handicap...). Aujourd'hui, elle relève un défi majeur : la mise au point de traitements efficaces pour les malades.

Contacts presse :

Anne-Sophie Midol, Stéphanie Bardon, Géraldine Broudin

Tél : 01 69 47 28 28 / 06.45.15.95.87 / [presse@afm.genethon.fr](mailto:presse@afm.genethon.fr)